

### Situation des soldes de comptes des déposants au 12 octobre 2023

La liquidation judiciaire de Fortuna Banque sc a été prononcée au 12 octobre 2023.

A la date du 12 octobre 2023, certains mouvements entrants ou sortants concernant une date antérieure au 12 octobre 2023 n'avaient pas encore été traités et/ou fait l'objet d'une validation en interne au sein de la banque.

Ces mouvements sont traités après le 12 octobre et ceci explique dès lors des mouvements de solde de comptes qui peuvent apparaître, sur l'extrait de compte des déposants, à une date postérieure au 12 octobre.

Par exemple : une opération qui date du 4 octobre, mais qui n'est validée que le 13 octobre, s'affichera sur l'extrait de compte à la date du 13 octobre bien que le mouvement en attente de validation date du 4 octobre.

Les soldes de comptes tenant compte des mouvements de compte jusqu'au 12 octobre 2023 et des ajustements légalement prévus par la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement sont communiqués au FGDL (p.ex compensation des dettes échues au jour de la liquidation avec le montant remboursable par le FGDL) en application de l'article 175 de cette loi).